

COMpte-REndU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Secrétariat Général
BG/HB "CR 28 janvier 2019 "

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier,
le Conseil Municipal de Courbevoie dûment convoqué le vingt-deux janvier de l'an deux mille dix-neuf
s'est assemblé à vingt heures, dans la salle du Conseil,
sous la présidence de Madame Marie-Pierre LIMOGÉ, Première Adjointe au Maire.

Madame LIMOGÉ déclare la séance ouverte.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, DECIDE DE DESIGNER à main levée le secrétaire de séance, conformément aux articles L. 2121-15
et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **ELIT** en cette qualité Monsieur Christophe BRESSY.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 53, dont 53 en exercice et 35
présents à l'ouverture de cette séance :

	Présent	Procuration à
M. Jacques KOSSOWSKI	à partir du dossier n°2	
Mme Marie-Pierre LIMOGÉ	X	
M. Eric CESARI		M. Serge DESESMAISON
M. Daniel COURTES	à partir du dossier n°2	
Mme Nicole PERNOT		Mme Charazed DJEBBARI
M. Patrick GIMONET		M. Jacques KOSSOWSKI à partir du dossier n°2
Mme Martine BORAGNO		M. Jean-Michel HU YANG
M. Jean SPIRI		Mme Catherine ECRAN
Mme Aurélie TAQUILLAIN	X	
M. Bernard ACCART	X	
Mme Charazed DJEBBARI	X	
M. Yves JEAN	X	
Mme Sandrine LOCQUENEUX	X	
M. Serge DESESMAISON	X	
Mme Laetitia DEVILLARS	X	
Mme Nathalie RENAULT	X	

	Présent	Procuration à
Mme Marion JACOB-CHAILLET		Mme Marie-Pierre LIMOGE
M. Hervé de COMPIEGNE	X	
M. Michel GEORGET	X	
Mme Catherine MORELLE		M. Michel GEORGET
M. Arthur SAINT-GABRIEL	X	
M. Guy RAYER	X	
Mme Christine FRANCOZ	X	
Mme Solange ROSSIGNOL	X	
M. Jean-Michel HU YANG	X	
M. Hervé CHATELAIN	X	
M. Stéphane FICHANT	X	
Mme Catherine ECRAN	X	
Mme Maria GARCIA		M. Hervé de COMPIEGNE
M. José DO NASCIMENTO		Mme Nathalie RENAULT
Mme Blandine POULIQUEN	X	
Mme Bouthaina SEBBATA	X	
M. François LATTOUF		Mme Sybille d'ALIGNY
Mme Sybille d'ALIGNY	X	
M. Reynald MONGIN		M. Hervé CHATELAIN
Mme Stéphanie SOARES	à partir du dossier n°3	Mme Blandine POULIQUEN jusqu'au dossier n°2
Mme Caroline CORNU		M. Christophe BRESSY
M. Khalid AIT OMAR		M. Bernard ACCART
M. Pierre LAROCHE		M. Arthur SAINT-GABRIEL
Mme Diane ZEITOUN		M. Marcel POUJADE
M. Jean-Philippe ELIE	X	
M. Karim LARNAOUT	X	
Mme Cécile BOUCHERIE	X	
M. Alban THOMAS	X	
M. Richard CROCHE	X	
Mme Floriane DENIAU	X	
Mme Dominique FRATELLIA	X	
M. Arash DERAMBARSH	X	
Mme Ghizlaine GUESSOUS	X	
M. Marcel POUJADE	X	
Mme Maria COTORA	X	
Mme Aline DELOBEL	X	
M. Christophe BRESSY	X	

Soit :

Conseillers municipaux présents :	35
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	15
Conseillers municipaux absents, non représentés :	03

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018 qui a été transmis par courriel le 12 décembre 2018.

Monsieur le Maire ayant repris la présidence de la séance, LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE de la tenue du débat :

- sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme de Courbevoie (*cf. annexe n°1*).
- sur les orientations et les objectifs du règlement local de publicité (*cf. annexe n°2*).

Pas de vote

APPROUVE l'harmonisation des redevances et des forfaits de charges dus par les locataires ne répondant pas aux critères des bénéficiaires d'un logement de fonction.

FIXE le prix de base du mètre carré habitable à 6 €, actualisé chaque année, au 1^{er} janvier, au moyen de l'indice de référence des loyers (IRL), l'indice de révision étant celui du 3^{ème} trimestre 2015.

DECIDE de revaloriser, à compter du 1^{er} septembre 2019, les redevances des occupants actuellement en place, en appliquant le prix de 6 € par mètre carré habitable.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter tous les documents y afférents, y compris les avenants et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Délibération adoptée par 51 pour et 2 abstentions (Madame GUESSOUS et Monsieur LARNAOUT)

DECIDE la mise en vente des pavillons sis 24 rue de Rouen et 119 avenue de la République, par le biais d'une procédure d'appel à candidatures.

FIXE les prix plancher du pavillon sis 24 rue de Rouen à 890.000 € et celui situé 119 avenue de la République à 287.000 €, sur la base des avis de France Domaine sur la valeur vénale de ces biens.

APPROUVE les avis d'appel à candidatures définissant l'organisation des consultations et les modalités de cession (*cf. annexes n°3 et 4*).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à ces ventes et à accomplir toutes les formalités inhérentes à ces procédures.

Délibération adoptée par 46 pour et 7 contre (groupe Tous pour Courbevoie, Madame GUESSOUS et Monsieur LARNAOUT)

PREND ACTE de la communication des rapports 2017 retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) et du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), accompagnés de leurs comptes administratifs.

Pas de vote

PREND ACTE de la communication des rapports 2017 sur les conditions d'exécution des services publics, pour la distribution d'énergies calorifique et frigorifique, le stationnement payant sur voirie et en ouvrages, l'enlèvement des véhicules sur le territoire de la Commune, la gestion du marché aux comestibles Faubourg de l'Arche, la gestion de la SPL Centre Evènementiel et Culturel, ainsi que la gestion des structures d'accueil petite enfance « Les Galopins », « Le Petit Prince », « Armand Silvestre » et « Les Bout'chous ».

Pas de vote

DECIDE d'adopter le taux de 3 % applicable au coût par personne et par nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

APPROUVE les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

Types et catégorie d'hébergements	Tarifs applicables à compter du 01/01/2019
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,75 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air	3 %

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE le procès-verbal de restitution de la compétence éclairage à la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer et l'exécuter.

Délibération adoptée par 51 pour et 2 abstentions (Madame GUESSOUS et Monsieur LARNAOUT)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché public relatif à la navette municipale Curviabus – service de transport à la demande avec la société RATP, ainsi que toutes les modifications du contrat en cours d'exécution, avec les pièces correspondantes.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE l'appel à candidatures et le règlement du concours d'entrée en résidence de création au Pavillon des Indes (cf. annexe n° 5).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et effectuer l'ensemble des démarches y afférentes.

Délibération adoptée par 53 pour

Après avoir fait appel aux candidatures, pour siéger au sein du jury de concours d'entrée en résidence de création au Pavillon des Indes,

Madame Marie-Pierre LIMOGE, Monsieur Yves JEAN, Monsieur Stéphane FICHANT, Madame Catherine ECRAN, Madame Dominique FRATELLIA, Madame Floriane DENIAU, Madame Cécile BOUCHERIE et Monsieur Karim LARNAOUT déclarent être candidats.

DECIDE de voter à bulletins secrets, scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants : 53

Blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 53

Sièges à attribuer : 6

Ont obtenu :

- Madame Marie-Pierre LIMOGES : 44 voix
- Monsieur Yves JEAN : 44 voix
- Monsieur Stéphane FICHANT : 44 voix
- Madame Catherine ECRAN : 42 voix
- Madame Dominique FRATELLIA : 2 voix
- Madame Floriane DENIAU : 2 voix
- Madame Cécile BOUCHERIE : 7 voix
- Monsieur Karim LARNAOUT : 7 voix

En conséquence, sont déclarés élus, pour siéger au sein du jury de concours d'entrée en résidence de création au Pavillon des Indes, outre le Maire en qualité de président du jury :

- 1- Madame Marie-Pierre LIMOGES
- 2- Monsieur Yves JEAN
- 3- Monsieur Stéphane FICHANT
- 4- Madame Catherine ECRAN
- 5- Madame Cécile BOUCHERIE
- 6- Monsieur Karim LARNAOUT

APPROUVE le projet éducatif de territoire 2018 – 2021 (*cf. annexe n° 6*) ainsi que la convention inhérente à sa mise en place.

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer et tout avenant éventuel, ainsi que tous les documents y afférents et à les exécuter.

Délibération adoptée par 46 pour et 7 abstentions (groupe Tous pour Courbevoie, Madame GUESSOUS et Monsieur LARNAOUT)

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant le fonctionnement de la Commune, ainsi que des orientations pluriannuelles présentées dans ce rapport.

Pas de vote

APPROUVE le plan commerce de la Ville (*cf. annexe n°7*) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter tous les documents y afférents et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Délibération adoptée par 46 pour et 7 abstentions (groupe Tous pour Courbevoie, Madame GUESSOUS et Monsieur LARNAOUT)

APPROUVE la charte d'engagement des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Délibération adoptée par 53 pour